

REGLEMENT RADIO-CROCHET 28 JANVIER 2023

ORGANISATEUR: AIRE SINGING

En partenariat avec Radio d’Artagnan

LIEU: AIRE-SUR-L’ADOUR - HORAIRE : 21H

# INSCRIPTION

L’inscription est gratuite.

L’épreuve est ouverte à toute personne **âgée d’au moins 8 ans** et **strictement amatrice**, sauf aux adhérents adultes de l’association AIRE SINGING, organisatrice de l’événement.

Le nombre de participants est **limité à 18 candidats**. L’épreuve est divisée en 2 catégories distinctes :

* + catégorie enfants-ados : 8-13 ans inclus (né-e en 2008)

2006)

* + catégorie ados-adultes : plus de 13 ans (né-e à partir de 2008)

2005)

Cependant, l’organisateur se réserve le droit de fusionner les catégories en fonction du nombre de participants. Les candidats souhaitant participer devront :

* + **préparer et proposer 2 titres** issus du répertoire français (un seul des 2 titres sera retenu par l’organisateur) et transmettre les bandes-son à l’organisateur. Ces bandes sons devront être **au format .mp3 par mail ou sur clé USB avant le 22 janvier 2023**

**29 janvier 2020**.

* + s’inscrire en remplissant le bulletin d’inscription (téléchargeable sur le site [**www.airesinging.fr**](http://www.airesinging.fr/) ou sur le flyer

**29 janvier 2020**

distribué) avant le

**22 janvier 2023**

**minuit** par les moyens suivants :

* + - voie postale : Groupe Vocal AIRE SINGING 45 rue Félix Despagnet 40800 Aire-sur-l'Adour
    - messagerie électronique : [contact@airesinging.fr](mailto:contact@airesinging.fr)

## Pour que l’inscription soit effective, il est impératif que l’organisateur ait en sa possession le bulletin d’inscription dûment rempli ET les bandes-son.

La sélection se fera dans l'ordre d'inscription. La confirmation de l'inscription sera officialisée par mail.

# RENDEZ VOUS

Les participants devront se présenter au centre d'animation, l**e samedi**

**28 janvier 2023,**

## dans la plage horaire de

**15h30 à 17h30** afin de procéder aux balances et divers réglages techniques. L'ordre de passage pour ces balances se fera selon l'ordre d'arrivée des candidats.

**1er février 2020,**



# PRESTATION

Un tirage au sort sera effectué afin de déterminer l’ordre d’apparition de chaque interprète. La catégorie enfant-ados se produira en première partie de soirée.

Le morceau interprété de chaque candidat **ne pourra excéder 4 minutes**.

**Une mise en scène décente** sera autorisée dans la mesure où celle-ci ne demande pas l’utilisation de matériel à mettre en place.

*Groupe Vocal AIRE SINGING - 45 rue Félix Despagnet - 40800 Aire sur l’Adour –* [*www.airesinging.fr*](http://www.airesinging.fr/) *Association loi 1901 déclarée en préfecture le 7 août 2001 sous le n° 0402008469*